

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le 15 décembre 2023, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, DUGUE Christian, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PENAUD Cyril, MARCHAIS Gisèle, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER Yves, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DEBORDE Bruno par LHOUMEAU Francis, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, EDOUARD Loïc par CHARLASSIER Dimitry.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, THIBAUT Annick à BRIERE Christel, LACHAMP Barbara à PERRIN Madeleine, GIRAUDEAU Patrick à BOULLE Christophe, PERONNEAU Chantal à MORASSUTTI Nicolas, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

Absents excusés : RAYMOND Serge, POZZOBON Alain, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DURET Chantal, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, GUILLEMAIN Ghislaine, PERONNEAU Chantal, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, CONTE Marie-Hélène, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, THOMAS Jean-Marc, PERUFFO Bernard, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 119

Nombre de votants : 126

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Construction d'un bâtiment à usage aéronautique sur l'aérodrome de Jonzac-Neulles

Dans le cadre du développement de l'aérodrome de Jonzac-Neulles, la CDCHS envisage la construction d'un bâtiment pour le louer à l'entreprise DAHER, souhaitant s'installer sur ce site vers mars 2026.

Ce bâtiment devra être l'illustration du développement de l'activité aéronautique sur l'aéropôle, où est déjà construite la pépinière d'entreprises aéronautiques. Ce sera le premier élément d'un ensemble appelé, à terme, à recevoir des extensions ou des constructions nouvelles, jusqu'à occuper l'ensemble du site, et constituer un pôle aéronautique de référence régionale. Les principales caractéristiques de ce bâtiment sont les suivantes :

- Une zone logistique de: 2 200m²
- Une zone aéronautique avec ateliers de: 2 800m²
- Des espaces tertiaires de: 1 000m²

La zone aéronautique disposera par ailleurs d'un parking privatif pour aéronefs de 4 000m².

La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge portera la maîtrise d'ouvrage de ce projet, dont l'enveloppe budgétaire prévisionnelle s'élève à 7 M€ HT pour la construction.

Considérant l'importance du projet, le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre nécessite de lancer un concours sur « esquisse + » suivant les modalités définies par les articles L 2125-1 et R 2162-15 à 26 du Code de la Commande Publique. Pour ce faire, le Conseil Communautaire doit définir la composition d'un jury qui examinera les candidatures de maîtrise d'œuvre pour retenir les équipes admises à concourir, et donnera un avis pour choisir le lauréat du concours.

A l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter d'engager en tant que maître d'ouvrage la réalisation de cette opération pour un coût d'objectif d'opération de 8,5 M€ HT ;
- d'autoriser le Président à déposer et à signer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce projet et toutes les demandes de subvention possibles ;
- d'autoriser le Président à lancer une procédure de concours restreint dans les conditions prévues aux articles L2125-1 et R2162-15 à 26 du Code de la commande publique, et à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de ce concours ;
- de fixer à **3** le nombre de candidats admis à participer au concours sur « Esquisse + », étant précisé que le concours pourra être déclaré sans suite à l'issue de l'analyse des candidatures ;
- d'autoriser le président à arrêter la liste des 3 candidats après avis du jury, de tenir informé les candidats non retenus et de lancer le concours sur esquisse +.
- d'arrêter le montant de l'indemnité de concours qui sera versée à chaque candidat admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours à 30 000 € HT, étant précisé que le montant de cette indemnité sera considéré comme une avance sur le marché qui sera passé avec le candidat titulaire ;
- d'autoriser la prise en charge par l'opération des frais de participation (le cas échéant) des membres du jury ;
- de désigner les membres du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un bâtiment à usage aéronautique conformément aux articles R2162-22 à 26 du Code de la commande publique :

1- Membres à voix délibératives :

- a. **6** représentants de la Collectivité : les 6 membres de la commission d'appel d'offres, soit le Président et :

Membres titulaires :

Monsieur Quesson Jacky
Monsieur Botton Jacky
Monsieur Giraudeau Patrick
Madame Prévôt Marie-Catherine
Madame Quantin Brigitte

Membres suppléants :

Monsieur Maindron Bernard
Madame Bureau Marie-Christine
Monsieur Cabri Christophe
Monsieur Seguin Bernard
Monsieur Dugué Christian

- b. 3 représentants ayant une qualification professionnelle exigée pour les candidats
- c. 2 membres dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours

2- Membre à voix consultative :

- a. Le comptable public ou son représentant ;
- b. Monsieur Martial, maire de Saint-Germain de Lusignan ;
- c. Monsieur Videau, maire de Clam ;
- d. Monsieur Berthelot, maire de Réaux-sur-Trèfles ;
- e. Monsieur Cabri, maire de Jonzac.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

18 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20231215-DEL122_2023-DE
Reçu le 18/12/2023